

Communiqué de presse
Paris le 1^{er} décembre 2025

Coefficient prudentiel : les Fédérations hospitalières alertent sur une décision qui fragiliserait l'accès aux soins

Les fédérations hospitalières alertent le Gouvernement : la retenue des crédits liés au coefficient prudentiel dans les tarifs 2025 mettrait encore plus en tension un système de santé déjà fragilisé. Alors que les établissements publics et privés subissent à la fois l'inflation et une dégradation grave de leurs comptes, une non-restitution viendrait aggraver les difficultés et menacer la capacité d'accueil des patients.

Le coefficient prudentiel constitue un mécanisme tarifaire qui permet à l'État de « sécuriser une part de l'objectif de dépenses hospitalières pour garantir le respect de l'ONDAM ». Son taux, fixé à 0,7 % des tarifs, doit être reversé lorsque les dépenses prévisionnelles sont tenues — ce qui semble être le cas. Cette restitution n'est donc pas accessoire : elle conditionne l'équilibre financier des établissements et leur aptitude à maintenir des prises en charge de qualité.

Parce que les tarifs hospitaliers sont strictement encadrés par l'État, retirer une part de leurs ressources revient directement à limiter les capacités d'investissement, à compromettre des projets indispensables dans les services et, à terme, à perturber la continuité des soins dans les territoires. Les fédérations refusent qu'un raisonnement fondé sur des anticipations d'activité incertaines prenne le pas sur la réalité des besoins de santé.

Plus globalement, la situation actuelle confirme l'urgence d'inscrire le financement du système de santé dans une trajectoire pluriannuelle crédible. Le PLFSS 2026 illustre, une fois encore, les limites d'une gestion par ajustements successifs, qui n'offre ni stabilité ni visibilité aux acteurs de terrain — un constat aujourd'hui largement partagé, y compris par les parlementaires.

Les fédérations hospitalières appellent donc le Gouvernement à renouer avec une logique de confiance et de transparence, fondée sur des engagements financiers prévisibles et cohérents avec les priorités de santé publique. La première étape indispensable est la restitution complète du coefficient prudentiel.